

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la Chapelle Anthenaïse, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOUGERAY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : FOUGERAY Isabelle, HOUSSEAU Mickaël, FRANGEUL Savéria, BERGÈRE Christophe, BOULAY Karine, COUTELLE Nadine, LERAY Patrick, PIPART Eric, BIGARRET Gaël, LE GRAND Jérôme, CHARPENTIER Adeline, DUVAL Angélique, DURAND Lydia et DECRESSAC Guillaume

Absent-e-s Excusé-e-s : BOULAY Karine, LERAY Patrick, PIPART Eric, LE GRAND Jérôme, CHARPENTIER Adeline et DECRESSAC Guillaume

Absent-e-s non Excusé-e-s :

Secrétaire de séance : BERGÈRE Christophe

Nombre de membre	
En Exercice	Présents
14	8
Date d'envoi de la convocation	
13/06/2025	
Date d'affichage de la convocation	
13/06/2025	

Pouvoirs :

BOULAY Karine donne pouvoir à BIGARRET Gaël
LERAY Patrick donne pouvoir à FRANGEUL Savéria
PIPART Eric donne pouvoir à FOUGERAY Isabelle
CHARPENTIER Adeline donne pouvoir à DUVAL Angélique
DECRESSAC Guillaume donne pouvoir à HOUSSEAU Mickaël

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

- 30 MAPA Attribution du marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2025 2
- 31 Définition des tarifs cantine, services périscolaires et du règlement pour la rentrée 2025/2026 3
- 32 COMPLEMENT RCB : Travaux d'éclairage public de la placette des Commerçants..... 4

Informations :

- A. RCB : Point Travaux
- B. SEPARATEUR A GRAISSE : chiffrage définitif
- C. CR Conseil d'école du 12 juin 2025
- D. Organisation séjour FUTUROSCOPE 07 et 08 juillet 2025
- E. CHANTIER argent de poche en juillet et août 2025
- F. RECENSEMENT POPULATION du 15 janvier au 14 février 2026
- G. Désignation d'un élu référent de l'assistant de prévention

Questions diverses :

Madame le Maire, après avoir vérifié le quorum, ouvre la séance ;

Arrêt du procès-verbal de la séance précédente

Observation(s) / Aucune observation n'est faite et l'adoption du PV est actée.

Conformément à la DEL 2022.23.06.04-1 le procès-verbal sera publié en version électronique dans les 8 jours suivants et de façon complémentaire à disposition du public en version papier.

30 MAPA Attribution du marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2025

1^{ère} fois effectuée une telle consultation marché public / Surpris du volume de documents à analyser en commission.

Rapporteur : Savéria FRANGEUL

Attribution du marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 24/2024 prise en date du 28 mai 2024 autorisant Mme le Maire à lancer la procédure de consultation sur la base d'un accord cadre « fournitures courantes et services », de type « procédure adaptée », pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire ;

Vu la délibération n°23/2025 autorisant le lancement de la procédure et de signature du marché de fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire ;

Madame le Maire rappelle que le dossier de consultation a été mis à la disposition des entreprises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://agglo-laval.achatpublic.com> dès le 08 avril 2025. Cette consultation a également fait l'objet d'une publication dans le journal d'annonces légales « Ouest-France 53 » le 08 avril 2025. La remise des offres ayant été fixée au plus tard le vendredi 9 mai 2025 à 12h00.

A l'issue de cette consultation, trois offres ont été déposées, dont deux du même prestataire, par voie dématérialisée sur la plateforme <https://agglo-laval.achatpublic.com>.

La commission Appel d'Offre s'est réunie le jeudi 19 juin 2025 à 20h15, pour analyser les plis au vu des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Équilibre, qualités gustatives et variété des repas (50 %) ;
- Prix des prestations (40 %) ;
- Références récentes pour des prestations similaires (10 %) ;

Et sachant que la commission Enfance et Jeunesse a pris connaissance des éléments le mardi 27 mai 2025 ;

Ces deux commissions proposent au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société SAS CONVIVIO-RCO, de BEDEE (Ille et Vilaine), conformément au bordereau des prix unitaires suivant, pour l'année scolaire 2025/2026, (4 composantes pour les enfants, 4 composantes pour les adultes ainsi qu'un fromage deux fois par semaine, et dans le respect de la loi EGALIM) :

<i>Composant repas</i>	Prix unitaire H.T. en euros	T.V.A. 5,5 %	Prix unitaire T.T.C. en euros
Entrée Enfant	0,4487	0,0246	0,4733
Entrée BIO Enfant	0,6623	0,0364	0,6987
Plat Enfant	1,8232	0,1002	1,9234
Plat BIO Enfant	2,4263	0,1334	2,5597
Accompagnement Enfant	0,3367	0,0185	0,3552
Accompagnement BIO Enfant	0,4769	0,0262	0,5031
Fromage Enfant	0,2524	0,0138	0,2662
Fromage BIO Enfant	0,3926	0,0215	0,4141
Dessert Enfant	0,4206	0,0231	0,4437
Dessert BIO Enfant	0,4487	0,0246	0,4733
Goûter Enfant	0,5401	0,0297	0,5698
Entrée Adulte	0,5048	0,0277	0,5325
Entrée BIO Adulte	0,8132	0,0447	0,8779
Plat Adulte	2,3140	0,1272	2,4412
Plat BIO Adulte	3,5340	0,1943	3,7283
Accompagnement Adulte	0,4487	0,0246	0,4733
Accompagnement BIO Adulte	0,6871	0,0377	0,7249
Fromage Adulte	0,3084	0,0169	0,3253
Fromage BIO Adulte	0,4347	0,0239	0,4586
Dessert Adulte	0,4069	0,0223	0,4292
Dessert BIO Adulte	0,6592	0,0362	0,6964

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission enfance jeunesse et de la CAO et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire à la société SAS CONVIVIO-RCO, de BEDEE (Ille et Vilaine), suivant le bordereau des prix unitaires mentionné dans le tableau ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- de tenir compte de prix révisables par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation annuellement sur les deux années suivantes, à effet à la date de rentrée scolaire ;
- d'acter de la durée de 3 ans maximum de cet accord-cadre à compter de sa notification et reconductible tacitement 2 fois pour une durée d'un an ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint, à signer le marché et toutes les pièces inhérentes à ce dossier ;

31 Définition des tarifs cantine, services périscolaires et du règlement pour l'année scolaire 2025/2026

Aujourd'hui cout repas enfant 4 composants de 3,5186€ (incluant pain) et à partir de la rentrée le cout sera de 3,60€ (exclu pain)
Chaque année, 3 mois avant l'échéance la commune se réserve le droit de reconsulter si la révision de rapport qualité-prix ne répond plus aux attentes.

Pour éviter tout gaspillage, il est prévu que la coordinatrice commande le pain en fonction de la nature des plats au menu.

Rapporteur : Savéria FRANGEUL

Vu le règlement intérieur « restauration scolaire et accueil périscolaire année 2025-2026 » actualisé ;

Vu la délibération n°30 du 19 juin 2025 portant attribution du marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire ;

Vu la délibération n°28 du 20 juin 2024 des tarifs en vigueur sur l'année scolaire 2024/2025 ;

Il est proposé de maintenir les tarifs pour les repas de la cantine, pour l'accueil périscolaire du matin, et pour l'accueil périscolaire du soir, comme suit :

	Tranche A : QF <560 € (3,5%)	Tranche B : 561 < QF >880 € (9,5%)	Tranche C : 881 < QF >1400 € (41%)	Tranche D : QF > 1401 € (46%)
Repas	3,96 €	4,31 €	4,52 €	4,74 €
Repas « dernière minute » Majoration de :	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
<u>Accueil matin :</u> Horaire long (avant 7h45) Horaire court (après 7h45)	2,11 € 1,61 €	2,29 € 1,75 €	2,41 € 1,84 €	2,52 € 1,92 €
<u>Accueil soir :</u> Horaire court (avant 17h45) Horaire long (après 17h45)	2,12 € 2,63 €	2,31 € 2,85 €	2,42 € 3,00 €	2,54 € 3,14 €
Accueil soir « dernière minute » Majoration de	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Pénalité de dépassement d'horaire au-delà 19h00	5€ par ¼ d'heure commencé			

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le règlement intérieur « restauration scolaire et accueil périscolaire année 2025-2026 » actualisé
- Arrêter les tarifs, similaires à l'an passé et référencés ci-dessus pour les 4 tranches de quotient familial applicables dès la rentrée scolaire 2025.
- Transmettre la délibération exécutoire à la Trésorerie
- Communiquer les tarifs et le règlement sur l'application CITYVIZ et auprès des familles.

32 COMPLEMENT RCB : Travaux d'éclairage public de la placette des Commerçants

Rapporteur : M. BERGERE Christophe

La première réunion remonte à février

M. BERGERE expose le projet d'éclairage d'ambiance « cosy » à détection placette des commerçants.

Il se compose de :

- 2 mâts avec lanternes rondes différentes de ceux en voirie car effet lumière basse et plus diffuse sur le parking.
- 3 bornes basse lumière en détection indépendante avec train de lumière avec possibilité de réglage du cône de détection.
- 2 spots au sol et sous l'arbre
- 1 borne dite « marché tri-mono » prévue pour branchements provisoires des ambulants, scène et autres près de la porte d'accès à l'espace jeunesse au côté d'une armoire électrique.

M. BERGERE précise que l'installation de spots au sol initialement prévue n'est pas possible en détection. Mais malgré tout le dispositif tel que décrit permet de sécuriser les marches qui se déclinent jusqu'à un niveau nul.

Au vu de la ré-immersion en vue 3D des lieux, le système décrit semble le plus vertueux et adapté à tous les usages.

Seul bémol, pour le pilotage du système électrique de la placette, il sera nécessaire de créer un nouveau branchement avec son compteur auprès d'Enedis avec des coûts supplémentaires à prévoir.

Les travaux en question seront confiés aux entreprises EIFFAGE et ERS.

Vu l'affaire référencée EP-01-001-25 correspondant à l'alimentation du parking et de la placette des commerçants ;

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
31 000,00 €	7 750,00 €	1 860,00 €	25 110,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide de :

- Approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009

<i>A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant estimé de :</i>	25.110,00 € <i>Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415</i>
---	--

- Rappeler qu'au budget prévisionnel communal 2025, il est prévu une enveloppe de 25.000,00€ pour le financement de ces travaux.
- Autoriser Mme la Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tous les documents concernant l'affaire

Informations

A. RCB : Point Travaux

Les engins de chantier sont arrivés lundi 16 juin 2025.

A partir de lundi, enlèvement des bordures et des arbres type cerisiers fleurs. Tenter de replanter les 8 arbres au niveau Sud de la salle des Embellies en gestion différenciée en créant un couloir de marche et 2 près du terrain de boules pour ombrager le banc.

Mme le Maire invite les élus à regarder l'émission de lundi soir sur France 5 « comment refroidir nos villes » solution retenue à l'aide des arbres...

Suite dernière réunion chantier chemin piéton stade et salle Abbé SAGET prévu un empiérement de largeur pour les déplacements PMR, traiteurs... quand le parking sera fermé.

Intervention chez 3 riverains pour les Eaux Pluviales

Poubelles jaunes et grises : le Flyer distribué indique « La collecte en porte à porte est suspendue pendant les travaux. » Il manque le rappel de précision du secteur des travaux malgré le tracé noir sur la photo aérienne. Pour repréciser les choses des affiches seront apposées sur les 3 bacs collectifs exclusivement réservés aux habitants concernés du secteur des travaux de la rue des Carreaux.

M. LIGEON gérant au Coin de la Rue organise une soirée le 19 juillet. Mme le Maire évoque la probable délocalisation à la salle des Embellies à titre gracieux si l'accès au restaurant était contraint par les travaux.

B. SEPARATEUR A GRAISSE : chiffrage définitif

Monsieur BERGERE présente les trois propositions de devis des trois entreprises consultées qui se présente ainsi :

ORGANISME	SEPARATEUR A GRAISSE	MONTANT HT en euros	TVA	MONTANT TTC en euros
BMTP	type "St Dizier de taille 5 "	7865,00	1573,00	9438,00
PIGEON	non renseigné	24130,00	4826,00	28956,00
EUROVIA	et féculés de 830l avec 200l de débourbeur	5250,00	1050,00	6300,00

Mme le Maire a validé le devis EUROVIA par délégation donnée du conseil municipal suivant délibération n°1 du 26 janvier 2023.

C. CR Conseil d'école du 12 juin 2025

Effectif / Répartition : Passage de 80 à 83-84 enfants à la rentrée de septembre avec plus de tout-petits donc maintien des 2 ATSEM sur les 2 emplois pour 2025/2026

2 classes maternelle

1 classe CE

1 classe CM (10CM2 à partir en juill2026)

Décloisonnement : déplacement de chaises et de tables dans la salle de Mme COURTOIS

Lits supplémentaires : convention de mise à disposition gracieuse avec Châlons du Maine pour 5 lits

Demande des enseignants : nouveau vidéo projecteur pour la classe de Mme COURTOIS qui n'en n'a pas (Chiffrage prévu de l'équipement par M. BERGERE)

Bilan : Sortie théâtre et cinéma, classe de mer (5^{ème} fois) Mont St Michel, Péniche... et piscine avec financement par la commune des A/R transports bus

Remerciements apport financier de la commune pour le projet Vélo

Dérogation 4jours semaines : La DSDEN a interrogé la commune le 17janv2025. Aussitôt, Mme le Maire en à échanger avec M. GUIMARD notamment pour le prévenir d'une prise de décision communale au plus tard le 30 mars.

L'ordre du jour du conseil d'école a tardé à être communiqué et donc les familles n'ont pas pu s'exprimer aisément sur les 8 ou 8,5 demi-journées d'école hebdomadaire ce qui a été évoqué en conseil d'école (*Pour rappel la procédure : avis du conseil d'école, avis CM et réponse DSDEN*).

Jour de sortie : les parents ont la possibilité de d'inscrire et de désinscrire leur enfant sur le portail famille

Demande des nouveaux parents principalement : fonctionnement du midi : cantine, sieste...

Organisation du self : proposé aux parents qui le souhaitent d'être présents un temps en Oct-Nov 2025.

D. Organisation séjour FUTUROSCOPE 07 et 08 juillet 2025

Il est prévu le recrutement d'une animatrice avec diplôme + 3ans de conduite permis de conduire pour accompagner les 16 jeunes qui partiront au Futuroscope.

Mme DURAND soulève qu'aux périodes équivalentes des années passées les flyers des autres activités estivales étaient proposées aux familles. M. LEGRAND a prévu une édition ces jours-ci.

E. CHANTIER argent de poche en juillet et août 2025

Les effectifs argent de poche

- Dernière semaine d'aout 1 jeune inscrit
- Mois de juillet 5 jeunes d'inscrits

Prochains chantiers aux vacances de la Toussaint

Mme DUVAL pense que les démarches administratives freinent les inscriptions. L'idée d'un accompagnement des jeunes par la coordinatrice est soulevée. Il est demandé à Mme BOULAY de communiquer plus sur Intramuros sur cette thématique.

F. RECENSEMENT POPULATION du 15 janvier au 14 février 2026

Désignation de deux coordinations l'un titulaire et l'autre suppléant et à minima de 2 agents recenseurs (estimation 1 pour 300 habitations)

Coordonnateur titulaire : Mélanie HEURTEAUX

Coordonnateur suppléant remplaçant : Maryse OUTIN

Agents recenseurs : Interroger les agents communaux et après candidatures autres

G. Désignation d'un élu référent de l'assistant de prévention

Lydia DURAND est nommée référente assistante de prévention.

Questions diverses

La séance est levée à 22h28mn

Le secrétaire de séance,



Christophe BERGERE

Madame le Maire,



Isabelle FOUGERAY

LISTES DES DELIBERATIONS
séance de conseil municipal
article L2121-25 modifié du CGCT

Numéro d'ordre	Objet	Approbation / refus
2025 - 30	MAPA Attribution du marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire à la rentrée de septembre 2025	Approbation
2025 - 31	Définition des tarifs cantine, services périscolaires et du règlement pour la rentrée 2025/2026	Approbation
2025 - 32	ÉCLAIRAGE PUBLIC placette des Commerçants avec TE53	Approbation

